

UAIS03 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

L'expérience professionnelle du candidat fait l'objet d'un examen par l'équipe de pilotage de la spécialité de licence, qui étudie l'adéquation entre les fonctions exercées ou ayant été exercées et les champs de métiers visés par la formation. L'équipe apprécie également le niveau de responsabilité et d'autonomie de l'élève, qui doit s'approcher de ceux des métiers visés par la certification.

 Mis à jour le 01-09-2012



Code : UAIS03

Unité d'activité de type
expérience ou stage

18 crédits

Responsabilité nationale :
EPN03 - Electroniques,
électrotechnique, automatique et
mesure (EEAM) / 1